

**MAIRIE : TEL 03 22 09 50 09**

[mairie.cottenchy@wanadoo.fr](mailto:mairie.cottenchy@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, vendredi matin

Vendredi de 14h à 17h

Maire, adjoint : sur Rendez-vous

**La mairie sera fermée**

**du 24 décembre au 4 janvier 2019**

## **FLASH INFO N°37**

**DECEMBRE 2018**



**Informations à consulter sur notre site internet [www.mairie-cottenchy.fr](http://www.mairie-cottenchy.fr) ou en mairie :**

➤ **SAGE** : *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Somme aval*

*Le projet de SAGE concerne tous les domaines en lien avec la ressource en eau : rivières, eau potable, assainissement, inondations, coulées de boue, etc. Il a été élaboré par les acteurs du domaine de l'Eau de la Somme aval et Cours d'eau côtiers et coordonné par l'EPTB Somme - Ameva. Le public est aujourd'hui consulté, vous pouvez donner votre avis sur le projet du 3 décembre 2018 au 8 janvier 2019.*

- **Aide à la rénovation énergétique par la région** : d'un montant de  
1 500 € pour des travaux d'un montant égal ou inférieur à 30 000 €  
2 000 € pour des travaux d'un montant supérieur à 30 000 €

### **Colis des Aînés :**

*Vous pourrez venir chercher votre colis en mairie à partir du 10 décembre 2018 aux heures d'ouverture de la mairie.*

### **Tri sélectif des ordures ménagères :**

*Globalement, notre commune respecte le tri sélectif, nous vous en remercions. C'est la marque de votre engagement pour l'environnement et le moyen de faire des économies sur le budget ordures ménagères de la Communauté de Communes. Poursuivons !*

*Un petit bémol....Lorsque vous avez de grands cartons, vous devez les plier, les ficeler et les déposer à coté de votre sac bleu. L'utilisation des sacs jaunes et bleus est strictement réservée au tri sélectif. En cas de rupture, les sacs sont à votre disposition en mairie.*

### **Inscriptions sur liste électorale :**

*Une permanence sera assurée le 31 décembre 2018 de 10 heures à 12 heures. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office.*

### **Trottoirs :**

*La saison hivernale arrive, n'oubliez pas de saler vos trottoirs. En cas de verglas, vous êtes responsable.*

### **Dates à retenir :**

**8 décembre 2018** : Repas des aînés à 12h30 au restaurant « le Philopat »

**15 décembre 2018** : Noël des enfants à 9h45 à la salle polyvalente

**11 janvier 2019** : Cérémonie des vœux à 19 h

***Bonnes fêtes de fin d'année à tous.***



4 octobre 2018

### Délibérations :

- **Avis sur la création d'une commune nouvelle entre les communes de Contoire-Hamel, Hargicourt et Pierrepont-sur-Avre.** le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable.
- **Rénovation de l'éclairage public :** le Conseil municipal décide
  - de lancer des travaux de rénovation de l'éclairage public extérieur de la commune
  - de confier la valorisation des CEE (certificats d'économie d'énergie) liés à ces travaux à la CCALN.
  - de signer une convention autorisant la commune à réaliser les travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage avec la FDE80 (Fédération Départementale d'électricité).
- **Modification statutaire – compétences CCALN**

Lors du Conseil communautaire de la CCALN du jeudi 27 septembre 2018, la modification statutaire relative à la définition des compétences a été adoptée à l'unanimité (13 voix contre) sauf les intérêts communautaires concernant la voirie qui ont fait débat. Les chemins menant vers une habitation isolée ne seront plus dans la liste des voiries communautaires. Pour la commune, il s'agit de la voirie pour aller à la Ferme des Abeilles et à la ferme BAILLET. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 1 abstention, émet un avis favorable à la modification statutaire relative à la définition des compétences.

### Informations diverses

- **Le comité d'action sociale** propose d'attribuer un bon de chauffage d'un montant de 70 €. La société SODICA a été retenue pour les colis des aînés.
- **Demande Transport ambulance –taxi vers le marché.**

Le transport vers le marché et Intermarché le mercredi par Ambu 2000 ne sera pas reconduit en janvier 2019. Le coût de revient pour la commune serait d'environ 500 €/an si cinq communes participent. Les autres communes ne se manifestent pas pour l'instant.

30 octobre 2018

### Délibérations :

- **Rénovation de l'éclairage public :** le Conseil municipal choisit l'entreprise EDF OPTIMAL SOLUTION pour un coût de 60 057 € TTC qui seront remboursés par la CCALN avec les CEE.

### Etude de devis :

- **Raccordement électrique salle :** M. Demaie est retenu pour réaliser le raccordement du nouveau compteur de la salle polyvalente suite au changement de puissance effectué par ENEDIS : montant 1400 €
- **Vérification périodique des installations gaz et cuissons de la salle polyvalente et de l'aire de jeux**

L'entreprise SOCOTEC a été retenue pour un montant total de 432 € TTC.
- **Limiteur de son salle polyvalente.** Le Conseil Municipal retient l'offre de prix de Monsieur DEMAIE de 2 900 € TTC pour la pose d'un limiteur de son.
- **Travaux de couverture entrée école :** Le Conseil Municipal retient le devis de Monsieur TERNOIS pour un montant de 3 949 € TTC concernant des travaux de couverture au préau de l'école.
- **Mise en place d'une vanne abreuvoir**

Monsieur NOWAK expose à l'assemblée les problèmes périodiques de débordement de l'étang vers le moulin, dus aux eaux pluviales provenant de la commune qui se déversent dans les étangs PORCHER. Afin d'y remédier, il propose la mise en place d'une canalisation munie d'une vanne anti retour, et présente un devis de l'entreprise SPEE d'un montant de 3 510,10 € TTC. Cette proposition a été acceptée. La police de l'eau sera à consulter.